

Autorités, associations et organisation faïtières invitées à prendre part à la procédure d'audition et de consultation sur les standards nationaux de formation (annexe à la décision du Comité du 21 janvier 2010)

- les vingt-six directions cantonales de l'instruction publique, lesquelles organisent librement la consultation au sein de leur canton
- le Ressort Bildungswesen de la Principauté du Liechtenstein
- la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (comme organe politique de pilotage du Plan d'études romand) et la Behördliche Steuergruppe Lehrplan 21
- les associations faïtières nationales d'enseignants (LCH, SER, SSP/VPOD)
- les associations faïtières de chefs d'établissement de la scolarité obligatoire (VSLCH, AIDEP, CROTCEs)
- les associations faïtières de parents d'élèves (S&E, FAPERT)
- la Fédération suisse des écoles privées (FSEP / VSP)
- la Conférence suisse des recteurs et rectrices des Hautes Ecoles pédagogiques (COHEP)
- la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II (CESFG / SMAK)
- la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSRP / SBBK)
- la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU / KBSB)
- la Conférence des recteurs et rectrices de gymnases suisses (CDGS / KSGR)
- la Conférence suisse des directeurs et directrices d'écoles de culture générale (CECG / KFMS)
- la Conférence des directeurs d'écoles de commerce suisses (CDECS / KSHR)
- la Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales (CSEPC / SKKBS)
- la Conférence suisse des directeurs et directrices d'écoles professionnelles (CSD / SDK)
- la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES / VSG)
- Formation professionnelle suisse (FPS / BCH)
- l'Union patronale suisse (UPS / SAGV)
- economiesuisse
- l'Union suisse des arts et métiers (USAM / SGV)
- l'Union syndicale suisse (USS / SGB)
- Travail suisse (y inclus la Société suisse des employés de commerce – SEC Suisse)
- la Société suisse pour la formation des enseignants (SGL)
- l'Association suisse de psychologie de l'enfance et de l'adolescence (ASPEA / SKJP)
- le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS / SZH)
- la Commission formation et migration de la CDIP (CFM / KBM)

Les propositions de standards sont également communiquées pour information :

- au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER / SBF)
- à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT / BBT)

Berne, le 21 janvier 2010
241/27/2010
